

Conditions particulières SAS BON ENTENDEUR

L'artiste qui met à la disposition de la SAS Bon Entendeur ses compositions, va devoir s'inscrire sur le site public et accepter (via un click) les conditions d'utilisation suivantes :

«

- L'artiste confirme bien détenir la propriété des compositions déposées sur le site public Bon Entendeur et à confirmer son identité.
- Ce dernier autorise la SAS BON ENTENDEUR à utiliser et diffuser sa musique, notamment par le biais de *mixtape* ... sans aucune exception, ni réserve et à titre gratuit.
- Cette utilisation ne touchera pas à l'intégrité de sa musique et n'opérera aucun transfert de propriété.
- La diffusion sur le site est gratuite.
- Ce dépôt sur le site est pour une durée indéterminée, cependant l'artiste pourra y mettre fin en prévenant par e-mail, la SAS BON ENTENDEUR, au préalable et 2 semaines à l'avance.

»